

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE_2024_034

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - BAR TABAC JOURNAUX 2024
--

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif BAR TABAC JOURNAUX de l'exercice 2024.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SALMIECH

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BAR TABAC JOURNAUX pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 38 503,24 €

En dépenses à la somme de : 38 503,24 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024

Date de réception de l'AR: 30/04/2024

012-211202551-DE_2024_034-DE

A G E D I

DE_2024_034

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 296,16 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
66	Charges financières	394,84 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 696,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	3 696,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 696,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	7 041,68 €
001	Solde d'exécution section investissement	27 765,56 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		34 807,24 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	32 511,08 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 296,16 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		34 807,24 €

ADOpte A LA MAJORITE LE BUDGET PRIMITIF 2024 du Bar Tabac Journaux

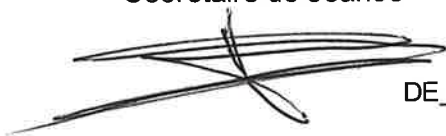


Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024
Date de réception de l'AR: 30/04/2024
012-211202551-DE_2024_034-DE
A G E D I



DE_2024_034